

Le Jeudi 05 septembre 2019 à 20 heures 30 à la Mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Annie CHARBONNIER.

Présents :

Philippe BAZIN, Christian MONTINTIN, Bertrand SACHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS. Francis CHAUMETTE, Aurélien PIGOIS, Christian BEAU.

Absents-excuses : Valérie BALLEREAU

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Solange DURIS

**ORDRE DU JOUR :**

Le conseil Municipal n'ayant pas atteint le quorum, nous nous réunissons à nouveau pour débattre sur les mêmes sujets que lors de la séance du 26 août 2019.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2019**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10*

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil.

- **Délibérations :**

**Décision modificative de changement de chapitre**

Madame le Maire explique, que suite à un appel de la trésorerie, Madame Pelletier nous invite à corriger les imputations budgétaires pour le City Parc :

Inscrites au Budget 2158 : autres installations, elles doivent être imputées au 2113 : terrain aménagé (autre que voirie). Une décision modificative des crédits imputés doit être faite de la façon suivante : virement de 40 000 € du budget 2158 (installations diverses) au 2113, : virement de 20 300 € du budget 2132 (travaux divers) au 2113.

Budget 2158	Virement 2113
40 000.00	40 000.00
Budget 2132	Virement 2113
20 300.00	20 300.00

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10*

Accepte, à l'unanimité, la décision modificative de nouvelles imputations au compte 2113 pour le City Parc.

### Achat du camion frigorifique

Madame le Maire évoque le projet d'acquisition d'un camion frigorifique FIAT DUCATO, vendu dans l'état, non roulant, pour servir de chambre froide lors de manifestations au sein de la commune. Celui-ci est proposé au prix de 1500.00 € TTC par la société TELLITE de Pouligny Notre Dame  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention :0 Contre :0 Pour:10*

Accepte l'acquisition du camion frigorifique et donne pouvoir à Madame le Maire afin d'effectuer les démarches afférentes à cet achat.

### Convention financière de Partenariat pour la réalisation d'accompagnement juridique sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Gournay

Madame le Maire fait lecture de cette convention entre les partenaires :

- Le Syndicat Départemental d'énergie de l'Indre
- La commune de Gournay

Le S.D.E.I. est désigné comme commanditaire des études juridiques pouvant être réalisées pour le projet de centrale photovoltaïque au sol.

En partenariat avec la commune, le S.D.E.I. s'engage à consulter un cabinet d'avocat pour élaborer une note en relation avec les différents partenaires (rapport de présentation, modèle de délibération...).

La participation financière est déterminée au prorata de l'investissement prévu par les partenaires, soit, pour rappel :

La commune	S.D.E.I.
61.9%	38.1%

La somme due étant de 960.00€, la participation de la commune est de 594.24 € et pour le S.D.E.I. 365.76€.

Les versements s'effectueront à la banque de France de Châteauroux.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre: 0 Pour: 10*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord de cette convention financière entre le S.D.E.I et la commune de Gournay.

### Convention financière de partenariat pour la réalisation d'accompagnement juridique sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Gournay

Madame le Maire fait lecture de cette convention financière entre "les partenaires" :

➤ Ener Centre Val de Loire, dont le siège social est au 12 rue Blaise Pascal 37000 Tours, représenté par Monsieur DUPONT Jean-Luc, dénommé "ENERCVL".

➤Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre, dont le siège est au Centre Colbert 2 place Cigarières 36000 CHÂTEAURoux, représenté par Monsieur CAMUS Jean-Louis dénommé "S.D.E.I."

➤La commune de Gournay, 1 rue de la Chapelle 36230 Gournay, représentée par le Maire Madame CHARBONNIER Annie dénommée "La Commune".

La Commune, le S.D.E.I. et ENERCVL ont considéré l'intérêt d'acquérir une partie d'actions de la société GOURNAY PV (SAS au capital de 3 000 € dont le siège social est à Paris 75008, 6 place de la Madeleine) conjointement.

L'acquisition de titre de ladite société par les acteurs publics partenaires se fera dans les conditions suivantes :

- SEM Ener Centre Val de Loire : 14%
- Syndicat de l'Énergie de l'Indre : 7.9%
- Commune de Gournay : 21%

Les besoins de la réalisation d'un audit juridique et financier **estimé** à 65 000 €, seront financés par les actionnaires de la société GOURNAY PV, dans des proportions équivalentes à leur pourcentage de détention du capital social.

Les partenaires ont confirmé leur engagement :

- La commune : par délibération à l'unanimité du Conseil Municipal du 17/06/2019 de participer au projet d'acquisition des actions de la société, portant sur la construction et l'exploitation de la centrale solaire à hauteur de 21% de son capital social.
- S.D.E.I. par décision à l'unanimité du Conseil Syndical en date du 24/07/2019 de participer au projet d'acquisition des actions de la société, portant sur la construction et l'exploitation de la centrale solaire à hauteur de 7.9% de son capital social.
- ENERCVL décision à l'unanimité du Conseil d'administration en date du 16/05/2019 de participer au projet d'acquisition des actions de la société, portant sur la construction et l'exploitation de la centrale solaire à hauteur de 14% de son capital social.

La présente convention définit la participation financière des partenaires pour les prestations juridiques accompagnant le projet GOURNAY PV.

ENERCVL est désigné comme commanditaire de ces études réalisées par un cabinet d'avocat (étude de l'acte de cession produit par ELAWAN ENERGY), suivre et rendre compte à la commune et au S.D.E.I. de l'avancement des études commandées.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE

S.D.E.I.	COMMUNE	ENERCVL
18.5% Du coût de l'opération	48.9% Du coût de l'opération	32.6% Du coût de l'opération

Le versement s'effectuera au Crédit Coopératif de Tours

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord de cette convention.

## Remboursement ENEDIS

État des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

La redevance arrêtée à la somme de 209 euros prend en compte 303 habitants issus du recensement de la population totale, applicable au 01.01.2019.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10*

Le remboursement de cette redevance d'occupation des sols pour l'année 2019, d'un montant de 209 euros.

## Adhésion au service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valencay

Suite à l'arrêt d'instruction des dossiers d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires, décision de l'Etat, la commune se voit dans l'obligation de souscrire auprès d'un organisme compétent, afin que les dossiers soient instruits au plus juste.

➤ Le S.D.E.I. propose ce service moyennant une rémunération à l'acte en fonction de sa spécificité (construction, agrandissement...).

➤ Le Syndicat mixte du Pays de Valencay propose une instruction du dossier, du départ de la demande jusqu'à sa finalité. L'adhésion à ce syndicat est de 1.57 € / habitants soit pour la commune de Gournay 468 € à l'année.

Madame le Maire propose au conseil Municipal d'adhérer au service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valencay en Berry selon les clauses définies dans leur convention à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10*

Décide d'intégrer le service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valencay en Berry,

Autorise Madame le Maire à signer la convention en 2 exemplaires

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférent..

## Modification tarifaire des mises à disposition de la salle des fêtes

Suite à l'acquisition de 100 nouvelles chaises pliantes et de 10 tables pliantes, il convient de prendre une nouvelle délibération du tarif du matériel mis à disposition avec la location de la salle des fêtes

TARIF MATÉRIEL SALLE DES FÊTES 2019	
Dégradation ou perte	
Délibération 2019-42 du 26 août 2019	
Prix facturé en euro	
Petites tables	150
Grandes Tables	50
Chaises	70
Plateaux	5
Couteaux, Fourchettes	5
Verres à vin, à eau	5
Cuillères petites et grandes	5
Flûte à Champagne	5
Assiettes	5
Tasses et sous tasses à café	5
Seau à glace	10
Cendriers	2
Balais	10
Seau Cuvettes	5
Paravent	100
escabeau	250
Plateau roulant	300

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10*  
Accepte les modifications proposées ci-dessus.

- **Point sur les travaux :**

- **Cimetière : étude des devis de réfection du mur d'enceinte intérieur et extérieur, côté chemin communal :**

Trois entreprises de maçonneries, ont répondues sur cinq sollicitées :

- \* Entreprise CHARTROU de Neuvy pour un devis de 11 950 € HT, (14.340 € TTC)
- \* Entreprise LEMERLE d'Argenton Sur Creuse pour un devis de 26 248,50 € HT, (32 474,65 TTC),
- \* Entreprise MINIER de Montipouret pour un devis de 21 397,83 € HT, avec un devis de fournitures de 3 390,44 € HT.

Après étude des devis, l'entreprise CHARTROU de Neuvy, a été retenue.

Une demande de dérogation au titre du FAR 2020 va être adressée au Président du Département, afin de commencer les travaux de réfection du mur d'enceinte extérieur qui se dégrade fortement.

- **Route de Chaumont : retour de devis par les entreprises sollicitées.**

La commune a reçu les devis des entreprises SETEC et EUROVIA et est en attente de celui de l'entreprise Colas. Donc le conseil se voit dans l'obligation de reprogrammer cette étude de marché au prochain conseil Municipal.

- **Point sur la Fête annuelle jeux inter-villages :**

Pour une première organisation des jeux par nos jeunes de la commune, on ne peut que saluer leur investissement et participation à la réussite de ceux-ci.

L'animation était enjouée, les épreuves attractives et divertissantes et le public de tout âge confondu, a répondu présent par ce chaud après-midi du 4 août 2019.

Une réunion avec les bénévoles sera programmée le vendredi 11 octobre 2019 à 19 h à la salle des fêtes, afin d'améliorer la prochaine manifestation en 2020.

- **Titularisation de Madame ROBERT au 1<sup>er</sup> août 2019**

Échelon n°2 Indice brut / majoré : 305/327+15

### **Questions diverses et informations :**

- **Assainissement : personnes âgées et placées, doit-on continuer l'abonnement où diminuer le coût ?**

Le seul moyen de diminuer le coût pour ces personnes, est une coupure du compteur d'eau de ces habitats vacants.

- **Réaménagement du jardin des souvenirs et du columbarium**

Reporté à la prochaine réunion du conseil pour le choix du columbarium. Par contre, le début des travaux d'aménagement sera à prévoir avant novembre.

- **Statistiques locales de l'INSEE**

Suite à la lecture de ces statistiques, il en ressort une non attractivité locative dans notre commune ( et autres communes aussi) par des familles en recherche de logement. Leur choix s'orientant au plus près des villes, ayant ainsi tout à disposition,

sauf le bien-être de la campagne....! Une réflexion qui va de pair avec la préparation du futur PLUi, retrouvant ces mêmes indicateurs de rapprochement urbains, au détriment de petites bourgades qui font au mieux mais encore...!

- **Projet éolien de Buxières d'Aillac.**  
4 éoliennes de 120 m de haut vont être installées dans les mois à venir. Deux ont été récusées sur la commune de Bouesse.
  
- **Raccordement à la fibre,**  
à priori, la commune ne serait pas desservie avant plusieurs mois malgré les travaux déjà fais.  
L'axe développé actuellement est Neuvy-Mouhers-Cluis.
  
- **Peupliers morts, abattage, ventes ?**  
Un bilan global va être fait pour définir, en fonction du quota, si la commune fera appel à une entreprise spécialisé pour la coupe de ceux-ci.  
Monsieur BAZIN Philippe et Monsieur LAVENU Bertrand feront le tour de la commune afin d'informer le conseil des peupliers morts, lors de la prochaine réunion.

**Prochaine séance le vendredi 27 septembre à 20 h 30**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.**